



HELP2HELP
BY FONDATION BNP PARIBAS



**FONDATION
BNP PARIBAS**



ARVAL
BNP PARIBAS GROUP

HELP 2 HELP

Parce que la contribution des collaborateurs du Groupe au monde associatif est une richesse formidable...

Depuis 2003 le programme Help2Help, valorise l'engagement personnel et bénévole des collaborateurs et des collaboratrices au sein d'associations qui agissent en France et à l'international.

Conscient que l'engagement porté par les collaborateurs est tout aussi précieux que celui de l'entreprise, la Fondation BNP Paribas soutient celles et ceux qui, comme elle, agissent en faveur de l'intérêt général.

C'est avant tout pour les remercier, les épauler et les encourager que nous avons décidé de consacrer chaque année cet appel à projets

Aujourd'hui, ce programme se déploie dans une trentaine de pays dans lesquels BNP Paribas est implanté.

En France depuis 2003, la Fondation BNP Paribas a soutenu plus de 1160 associations avec ce programme.



NOUVEAUTE 2025

Cette année Arval s'associe avec la Fondation pour lancer et piloter cette nouvelle édition

Timeline Help 2 Help 2025



HELP2HELP - Qui peut présenter un dossier ?

Vous :

Vous êtes un **collaborateur actif BNP Paribas** tous métiers et entités confondus en France.

En **contrat à durée indéterminée** ou en **alternance**.

Personnellement impliqué dans une association depuis **au moins 1 an**.

Vous n'avez pas déposé de dossier pour cette même association depuis **3 ans**.



HELP2HELP - Quel dossier présenter ?

Votre association doit :

Être d'intérêt général (gestion désintéressée, but non-lucratif, pas de cercle restreint)

Avoir deux ans d'existence.

Avoir son siège social dans pays l'Union européenne ou membre de l'espace économique européen .

Œuvrer dans l'un des champs d'actions suivants :

- La santé et le handicap (sensibilisation, accessibilité, équipements, aménagement, etc.).
- La solidarité de proximité (inclusion sociale, insertion professionnelle, scolarisation, aide à la personne, aménagement du territoire, accompagnement à la citoyenneté).
- L'environnement (préservation, amélioration de la qualité de vie, alimentation durable, développement durable et écologique, etc.).



HELP2HELP – La Fondation ne finance pas :



- les organismes dont l'activité consiste à collecter des fonds au profit d'un tiers
- les associations confessionnelles ou politiques
- les projets personnels
- les projets où le sport n'est pas un levier d'inclusion ou de réparation
- le sponsoring culturel ou sportif
- les maisons des jeunes et de la culture
- les associations étudiantes
- les associations qui défendent uniquement la cause animale, sauf en lien avec la biodiversité ou la médiation avec l'humain

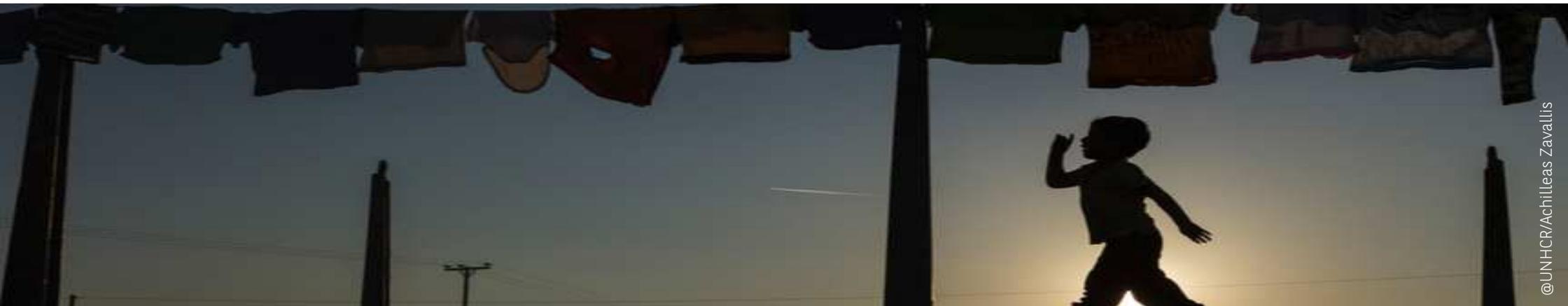
HELP2HELP - L'instruction des dossiers



@Fanatane

- Une **première sélection** des projets est réalisée par la Fondation BNP Paribas, Arval et divers collaborateurs qui instruisent les dossiers au regard des **critères d'éligibilité**.
- Les dossiers qui répondent aux critères sont ensuite présentés à une **commission** qui a lieu une fois par an. Elle est composée de **représentants de la Banque, de la Fondation BNP Paribas, de la Fondation de France, et d' Arval** .
- Cette commission sélectionne les projets les plus cohérents avec l'objectif du programme Help2Help au regard des trois critères d'évaluation et dans le budget dédié. La commission sélectionne ensuite **les 3 meilleurs projets et les soumet au vote des collaborateurs**.
- Les collaborateurs du Groupe sont invités à voter pour leur projet préféré. L'association qui remporte le plus de votes est l'association lauréate du « **Prix Coup de Cœur** » et bénéficiera d'une **subvention supplémentaire de 5 000 €**.

HELP2HELP - Les critères d'évaluation



@UNHCR/Achilleas Zavallis

- **Engagement personnel au sein de l'association :**
Expliquez la nature de votre implication au sein de l'association (*le temps que vous y consacrez, la manière dont vous avez connu l'association, la motivation de votre engagement, etc.*).
- **Impact sur les bénéficiaires :**
Démontrez l'impact de l'association. Les bénéficiaires sont identifiés et le potentiel doit être mentionné.
- **Solidité financière de l'association :**
Apportez les preuves de la bonne santé financière de l'association : budget annuel et mentionnez les subventions dont elle dispose déjà. Le financement demandé ne doit pas être disproportionné par rapport au budget de l'association.

HELP2HELP - Le montant de la subvention



- La détermination du montant :
Elle se fait **sur la base des éléments présentés par l'association**. Une attention particulière est donnée à **votre engagement**.
- Le montant maximum attribué : **4 000 €**
- La durée : **1 an maximum non renouvelable**.
- Le versement :
A partir de fin-mars **par la Fondation de France**, sous réserve de la bonne réception des documents demandés et la validation de la Fondation de France (La Fondation BNP Paribas est sous égide de la Fondation de France).

HELP2HELP 2025 - Bon à savoir

- La soumission du dossier se fait uniquement par internet sur le site du programme Help2Help :

<https://help2help.fondation.bnpparibas/fr>

- Les documents administratifs
Assurez-vous de disposer de tous les documents administratifs **obligatoires**, les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

- Le formulaire :
Faites bien attention à **répondre à toutes les questions** et à compléter l'ensemble du formulaire. Si cela n'est pas fait, l'envoi électronique ne pourra s'effectuer.

- La sauvegarde :
Vous pouvez sauvegarder le formulaire et y revenir plus tard.

Adresse email pour toute question :

GROUP.fondation.help2help@bnpparibas.com



@habibiworks

MERCI

RETROUVEZ-NOUS

Solidarité - Fondation BNP Paribas



**FONDATION
BNP PARIBAS**

HELP2HELP
BY FONDATION BNP PARIBAS